

REGLEMENT 2018

Article 1- ORGANISATION

« La Preauxoise » est une marche et une épreuve pédestre de type hors stade en Ardèche organisée par l'association des parents d'élèves « ECOLE PLUS » de l'école de Préaux (07290).

TRAIL

Distances	Dénivelés	Catégories éligibles	Départ	Inscription
12 KM	438m D +	De cadet à master	14h00	12 euros
20 KM	754m D+	D'espoir à master	13h30	16 euros

Les courses enfants se font sans inscription ni classement et sous la responsabilité des parents.

MARCHE

Distances	Dénivelés	Départ	Inscription
8 KM	241m D+	De 7 h30 à 11 h	5 euros
12 KM	438m D +	De 7 h30 à 10 h	8 euros
20 KM	754m D+	De 7 h 30 à 9 h 30	10 euros

Gratuit – de 8 ans

Les départs se feront du stade de foot.

Article 2- INSCRIPTIONS ET DOSSARDS

Marches

L'inscription se fera le Jour J au stade de foot. Un café sera offert à chaque personne inscrite.

Attention de bien respecter les heures de fin de départ.

Le prix d'inscription comprend les ravitaillements sur les parcours et le repas froid à l'arrivée.

Courses

L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme FFA (triathlon compris) ou non licenciés. Tout athlète non licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an à la date de course. Les licenciés d'un autre sport que l'athlétisme tel que le foot, basket, rugby, judo, tennis, etc... doivent également fournir un certificat médical. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire. Aucune inscription ne sera enregistré sans certificat ou licence. Les concurrents doivent obligatoirement passer par le départ pour retirer leur dossard et leur puce. Le dossard devra être accroché par des épingles (non fournies). Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Le prix d'inscription des courses comprend les ravitaillements sur parcours et à l'arrivée ainsi que le chronométrage assuré par Chronosphères. Les coureurs ont obligation de rendre la puce à l'arrivée sinon 15 euros leur seront demandés.

Article3- CATEGORIE ET RECOMPENSES

Pour les coureurs il sera établi un classement au scratch toutes catégorises (hommes et femme) ainsi qu'un classement par catégorie. Catégories : cadet 16-17 ans, junior 18-19 ans, espoir 20-22 ans, senior 23-39 ans, master 40 ans et +. Une récompense sera attribuées aux 3 premiers du scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes toute catégorie confondue) et au 1er ou 1ère de chaque catégorie de chaque course. **Article 4- SECURITE**

Un organisme spécialisé sera présent ainsi qu'un médecin.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables ou bénévoles de l'épreuve placés tout au long du parcours et remettre son dossard et sa puce à l'arrivée.

Une équipe d'ouverture et de fermeture est également présente sur chaque parcours.

La compétition se déroule en très grande partie sur des pistes et chemin en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation sur le parcours.

Les organisateurs (adhérents et bénévoles) sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité et renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage subi.

Article 5- RAVITAILLEMENTS

MARCHE :

-8 km 1 ravitaillement
-12 km 1 ravitaillements

TRAIL

- 12km 1 ravitaillement
-20 km 2 ravitaillements

-20 km 2 ravitaillements

Pour les courses enfants un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Article 6- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout participant s'engage à préserver la nature et a ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jeté aux différents postes de contrôle et zone de ravitaillement.

Article 7- LES DROITS A L'IMAGE

Les concurrents participant à la PREAUXOISE autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que les médias et partenaires, à exploiter les images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 8 -LE REGLEMENT

La participation à la PREAUXOISE implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement, ainsi que le respect du code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

Article 9- ANNULATION DE LA COURSE

En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires, l'horaire ou d'annuler l'événement dans un souci de sécurité.

